

Taza, le 30-11-2023

## AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**N°05/2023**

L'ordonnateur liquidateur des douanes et impôts indirects à Taza porte à la connaissance des enchérisseurs que, le service procédera le **15/12/2023** à la vente aux enchères publiques de divers véhicules et motocycles entreposés au Parc auto des douanes de Taza destinés pour la ferraille (voir liste ci-jointe). La vente aura lieu au **PARC AUTO DES DOUANES à TAZA** à partir de **10h00**.

**Les lots peuvent être visités durant les jours ouvrables de 10h00 à 15h00.**

### **Conditions de vente:**

◆ **Les ferrailleurs doivent présenter le jour de la vente le registre de commerce prouvant l'exercice du métier de ferrailleur.**

- ◆ Les enrichisseurs doivent présenter un quitus fiscal délivré par la DGI;
- ◆ Les enchérisseurs doivent déposer avant lancement de la vente au nom de monsieur le receveur des douanes à Taza une caution ou consigner une somme de 2 000,00dh.
- ◆ Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente par les enchérisseurs et sont reprises oralement et à haute voix par un crieur;
- ◆ La vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par l'Administration;
- ◆ Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité;
- ◆ Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication par les moyens prévus par la réglementation en vigueur et acceptés par l'Administration au titre des ventes. A défaut de quoi les lots seront remis en vente selon la procédure de folle enchère, conformément aux dispositions légales en vigueur;
- ◆ Les lots payés doivent être enlevés immédiatement;
- ◆ Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les véhicules et motocycles adjudgés et non retirés demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu aux dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause;
- ◆ Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle, faute de quoi l'offre sera rejetée.
- ◆ Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.
- ◆ L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
- ◆ L'acquéreur doit tenir une comptabilité matière des véhicules et motocycles acquis et consigner leur mouvement tant à l'entrée qu'à la sortie sur un registre qui doit être présenté à toute réquisition du service des douanes, tout autre document ne peut être opposable vis-à-vis de l'Administration.
- ◆ Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes.
- ◆ La destruction des essieux des véhicules et des cadres des motocycles cédés en état de ferraille a été effectuée à la charge de l'Administration.
- ◆ Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous le numéro 1-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n° 21-2023 du 17-03-2023.
- ◆ Le consentement du traitement, précité sera matérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est ci-joint.

للاطلاع على شروط البيع يتم الاتصال بمكاتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنت بالعنوان التالي: [www.douane.gov.ma/vep](http://www.douane.gov.ma/vep)

L'ordonnateur des douanes à Taza

**Liste des véhicules et motos destinés à la vente aux enchères publiques:**

ORDRE N°	LOT N°	DESTINATION	MARQUE	MATRICULE	PHOTOS
01	13/2023	Ferraille	Citroën C15	652A50	
02	14/2023	Ferraille	Volkswagen VENTO	55481A8	
03	15/2023	Ferraille	Volkswagen JETTA	2478A49	
04	10/2023	Ferraille	Motocycle BEKER	SANS	
05	07/2023	Ferraille	MOTOCYCLE	SANS	
06	08/2023	Ferraille	AMINELLI	SANS	

<b>07</b>	9/2023	Ferraille	YAMAHA	15029694	
<b>08</b>	16/2023	Ferraille	PIWI	SANS	
<b>09</b>	17/2023	Ferraille	YAMAHA	SANS	
<b>10</b>	18/2023	Circulation	TROTINETTE	SANS	
<b>11</b>	19/2023	Ferraille	SCOOTER	SANS	

## **FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**

AUTORISATION CNDP N°A-PO-313/2019

DELIVREE SUITE A LA DECISION N° 21-2023 DU 17/03/2023

*(Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques  
à l'égard du traitement des données à caractère personnel)*

### **Je soussigné :**

Nom :

Prénom :

CNIE :

Déclare avoir été informé que les données à caractère personnel me concernant sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects dans le cadre des ventes en douane.

En outre, je déclare avoir été informé de mes droits d'accès, de rectification et d'opposition à l'usage de ces données, droits que je peux faire valoir en envoyant un mail à l'adresse [gmsad@douane.gov.ma](mailto:gmsad@douane.gov.ma).

Fait à ....., le .....

**Signature de la personne concernée**  
(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)